



## **Comité Technique Ministériel du 15 Décembre 2011**

### ***DÉCLARATION LIMINAIRE***

Les élections du 20 octobre dernier ont été marquées dans nos ministères par un taux exceptionnel de participation, avec plus de 83% de votants, alors même que la complexité des scrutins et leurs difficultés d'organisation n'ont jamais été aussi importantes.

Ce taux de participation démontre toute la confiance des personnels envers les organisations syndicales de nos ministères, et légitime sans aucune ambiguïté leurs élus dans les différents Comités Techniques.

La Fédération des Finances FO se doit malgré tout de déplorer les conditions matérielles d'organisation de ces élections, et ce malgré l'extrême disponibilité de tous les services administratifs.

Au regard des délais imposés, les craintes exprimées par FO Finances depuis des mois, se sont bien souvent concrétisées : difficultés d'élaborer les listes électorales, envoi de matériel électoral en dehors des délais légaux pour certaines catégories d'agents, et pour certains à des adresses administratives erronées, et au final cette nuit « historique » sur le site de Bercy, dans des conditions matérielles déplorable, où l'administration n'avait pas pris soin de prendre les mesures élémentaires pour rendre ce moment un peu moins difficile.

Pour autant, il ne saurait être question d'envisager pour les élections à venir une élection par voie électronique, les ratés récents à l'Éducation Nationale sont là pour démontrer tous les dangers d'un tel scrutin. La Fédération des Finances FO reste viscéralement attachée au scrutin à l'urne.

A l'occasion de cette première séance du Comité Technique Ministériel, FO Finances déplore une nouvelle fois, la disparition du caractère paritaire de cette instance du dialogue social. La loi du 5 juillet 2010 en a désormais circonscrit la portée au niveau des seules CAP. L'avenir dira si cette orientation affecte réellement la qualité d'un dialogue social dont certes le champ de compétences est élargi, mais où la marge de négociations reste tout autant étroite que dans le précédent dispositif.

La Fédération des Finances Force Ouvrière constate que les motifs qui vous ont conduit à retirer de l'ordre du jour l'examen du règlement intérieur du CTM attestent de votre difficulté à établir, en l'état actuel du dossier relatif aux droits syndicaux, un cadre acceptable à l'établissement de ce dialogue que notre Fédération appelle de ses vœux.

Il est pour le moins paradoxal de prétendre simultanément améliorer le contenu des relations sociales en modifiant de fond en comble les règles de la représentativité et dans le même temps solliciter la participation des organisations syndicales à un nombre de plus en plus

conséquent d'instances formelles ou informelles de concertation, tout en leur refusant les moyens humains et matériels leur permettant de remplir effectivement leurs missions.

La réduction des droits syndicaux qui résulterait de l'application du projet de décret en cours d'élaboration au Ministère de la Fonction Publique ravalerait la liberté syndicale dans l'administration au rang de pure hypocrisie.

Pour ce qui concerne les points inscrits à l'ordre du jour, la Fédération des Finances FO déplore que les documents de travail aient été adressés moins de six jours avant la tenue de ce CTM, et même si pour de nombreux points il s'agit d'un réexamen, cela n'est pas acceptable.

Tout comme il est particulièrement édifiant de devoir réexaminer des points votés voilà maintenant plus de six mois, car toujours pas parus au Journal Officiel à la fin du mandat de la précédente instance!

Force pour nous est de constater que le dialogue social renforcé ne démarre pas sous les meilleurs auspices et que décidément, il reste aux uns et aux autres, à faire la pleine et entière démonstration de la justesse de l'analyse les ayant conduit à la signature des « Accords de Bercy » !